CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL

OBJECTIFS

- Acquérir ou approfondir des compétences (habiletés et connaissances)
- Être essentiel au développement de la carrière de la clientèle visée ou au développement de son organisation
- Répondre à des besoins de perfectionnement qui ne sont pas comblés par les activités offertes dans la programmation du service de formation continue
- Répondre à des besoins de formation spécifique pour lesquels, faute de demandes, un groupe régulier d'apprentissage ne peut être constitué

PROJET ADMISSIBLE

- Formation sur mesure individualisée
- Mentorat : accompagnement individualisé d'un·e apprenant·e par un·e mentor·e
- Coaching individuel : accompagnement individualisé d'un·e apprenant·e par un·e coach dans une démarche structurée de développement des compétences visant l'atteinte d'objectifs précis
- Classe de maitre : activité de perfectionnement des compétences donnée à un·e apprenant·e par un·e expert·e reconnu·e dans un domaine artistique

DESCRIPTION DU SOUTIEN FINANCIER

- L'aide accordée prend la forme d'une subvention et ne peut dépasser 85 % des dépenses admissibles et ce, jusqu'à concurrence de 1 500 $.

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

- Les artistes professionnel·le·s ou en voie de professionnalisation
- Les travailleur·euse·s culturel·le·s

CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Résider dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue
- Être âgé·e de 18 ans et plus
- Ne pas être aux études à temps plein à l'exception des étudiant·e·s aux cycles supérieurs

ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

- Les activités de formation déjà subventionnées par Intervention-Compétences
- Les demandes jumelées à une bourse déjà obtenue pour de la formation et du perfectionnement en provenance du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), du Conseil des arts du Canada (CAC) ou de tout autre organisme offrant une subvention pour de la formation
- Les séances d'information, congrès, symposiums et les salons commerciaux ou autres événements de ce type
- Les activités de formation en en santé et sécurité du travail ou requises par une loi
- La traduction, la diffusion ou le développement d'outils pour une formation dispensée dans une autre langue que le français
- Les projets découlant d'une exigence de réussite à un cours collégial ou universitaire

CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL

MODALITÉS

- Les demandes devront être présentées dans un délai minimal de 5 semaines avant la tenue de l'activité excluant les périodes des fêtes ou les vacances estivales
- Une seule demande par année financière (d'avril à mars) pourra être déposée
- L'aide financière sera versée, selon les dépenses réelles, lors du dépôt du rapport final avec les pièces justificatives
- Le rapport final devra être déposé dans les 2 semaines suivant la tenue de l'activité et au plus tard le 15 mars 2024
- Aucune nouvelle demande de soutien financier ne peut être présentée tant que le rapport financier de l'activité précédente n'a pas été transmis

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les honoraires des formateur·trice·s, mentor·e·s, coach et professionnels
- Les matériel et l'équipement obligatoire
- Les frais de déplacements (50 kilomètres et plus du lieu de résidence) selon le moyen de transport utilisé. Véhicule personnel : 0,48 $ par kilomètre parcouru. Location d'un véhicule : frais de location du véhicule et achat d'essence sur présentation des pièces justificatives. Stationnement, déplacement en autobus, train (tarif économique), taxi et avion : sur présentation de reçus
- L'hébergement en établissement hôtelier (110 kilomètres et plus du lieu de résidence) : entre 100 $ et 166 $ la nuitée (grille tarifaire du Service de formation continue du CCAT) sur présentation de reçus. Autres types d'établissements : 95 $ par nuitée sur présentation de reçus
- Les frais de repas sont remboursés uniquement sur présentation des reçus et les montants par repas ne pourront pas excéder (taxes et pourboire inclus) 13,75 $ / déjeuner, 18,90 $ / diner et 28,50 $ / souper

SÉLECTION DES PROJETS

- L'attribution du soutien financier dépend du budget disponible.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- La pertinence du perfectionnement proposé, du lien avec le champ disciplinaire, à la carrière et du lien avec l'emploi occupé (identification de compétences prioritaires, vision prospective, réponse à un besoin)
- L'acquisition ou la consolidation de connaissances et de compétences
- La faisabilité (réalisme du budget, calendrier, planification et capacités organisationnelles)
- La qualité générale du dossier (clarté de la description du projet, cohérence de la demande en fonction de l'activité et du budget)
- Le·la formateur·trice, mentor·e ou coach possède les connaissances ainsi que la compétence technique et pédagogique

DOCUMENTS À REMETTRE

- Le formulaire de demande de soutien financier
- Votre curriculum vitae
- Le curriculum vitae (ou un résumé des expériences pertinentes à l'activité demandée) du·de·la formateur·trice, de la personne mentore ou coach
- Un plan détaillé de formation faisant état des étapes et de l'échéancier permettant la réalisation du projet de perfectionnement
- Tout autre document jugé pertinent (démarche artistique, références, etc.)

PERSONNE CONTACT

Lucie Baillargeon, coordonnatrice
Service de formation continue du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue
t : 819 794-9511, poste 4
c : formation@ccat.qc.ca
150, avenue du Lac,
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N5